

31 mai 2022



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A), 2022-2023



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Ce rapport fournit une analyse détaillée du premier budget supplémentaire des dépenses du gouvernement pour l'exercice financier 2022-2023, dans lequel le gouvernement demande au Parlement d'approuver des dépenses de 8,8 milliards de dollars.

Analyste principale :
Kaitlyn Vanderwees, analyste

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :
Jason Jacques, directeur général

Nancy Beauchamp, Marie-Eve Hamel Laberge et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous rejoindre à l'adresse dpb-pbo@parl.gc.ca.

Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

RP-2223-009-S_f

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2022

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Résumé | 1 |
| Pourquoi le budget supplémentaire des dépenses est-il important | 2 |
| 1.1. Aperçu des dépenses proposées | 2 |
| 2. Grandes dépenses | 3 |
| 2.1. Mesures budgétaires | 3 |
| 2.2. Mesures relatives à la COVID-19 | 7 |
| 2.3. Autres nouvelles dépenses | 8 |
| Notes | 11 |

Résumé

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023* est le premier budget supplémentaire prévu en 2022-2023 et soutient le troisième projet de loi de crédits pour l'exercice en cours.

Le présent budget supplémentaire des dépenses prévoit des dépenses supplémentaires de 9,7 milliards de dollars. L'approbation du Parlement est requise pour 8,8 milliards de dollars, somme qui se rapporte à des initiatives annoncées dans des budgets précédents (2 milliards de dollars), à la réponse à la pandémie (1,7 milliard de dollars) et à d'autres fonds nécessaires aux activités courantes du gouvernement (5,1 milliards de dollars). La dernière catégorie comprend 330 millions de dollars visant à assurer un financement adéquat du contrôle de la sécurité des passagers des aéroports.

Le gouvernement ajuste également ses prévisions de dépenses législatives (pour lesquelles il existe déjà une autorisation légale de dépenser) de 0,9 milliard de dollars. La majeure partie de l'augmentation est attribuable à la hausse des coûts du service de la dette et a déjà été annoncée dans le budget de 2022.

En tenant compte de ce budget supplémentaire des dépenses, le total des autorisations budgétaires proposées depuis le début de l'exercice s'élève à 407,2 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 6,6 milliards de dollars (1,6 %) par rapport aux estimations depuis le début de l'exercice précédent. Cette baisse était prévue en raison de la réduction progressive du soutien au revenu relié à la pandémie.

Afin de soutenir les parlementaires dans leur examen de la mise en œuvre du budget de 2022, le DPB a préparé des tableaux de suivi qui énumèrent toutes les initiatives budgétaires, les montants des dépenses prévues et l'autorisation de financement législative correspondante (<https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2223-009-S--supplementary-estimates-2022-23--budget-supplementaire-depenses-2022-2023>). Ces tableaux seront mis à jour au cours de l'année, à mesure que le gouvernement présentera son programme législatif.

Le DPB est disposé à offrir des séances d'information ou à répondre à des questions sur tout poste figurant dans le budget des dépenses du gouvernement.

1. Pourquoi le budget supplémentaire des dépenses est-il important

Le gouvernement ne peut dépenser l'argent public qu'avec l'autorisation du Parlement. Cela se fait de deux manières.

Premièrement, le Parlement peut donner son autorisation en approuvant des projets de loi de crédits, qui permettent généralement de dépenser certaines sommes d'argent au cours d'une année donnée. Sinon, le Parlement peut également accorder une permission permanente de dépenser par l'entremise d'une loi permanente, comme les prestations de la Sécurité de la vieillesse versées en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*¹.

Le budget supplémentaire des dépenses reflète des « besoins supplémentaires en matière de dépenses, besoins qui n'étaient pas suffisamment étoffés au moment du dépôt du budget principal des dépenses ou qui ont été peaufinés par la suite pour prendre en compte les changements apportés à des programmes ou des services particuliers² ».

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023* est le premier budget supplémentaire prévu en 2022-2023 et soutient le troisième projet de loi de crédits pour l'exercice en cours. Il est à noter que cette demande de dépenses contient des mesures qui ont été annoncées dans le budget de 2022, ainsi que dans le budget de 2021. En tant que telle, elle donne l'occasion aux parlementaires de procéder à un examen plus approfondi de la stratégie économique et budgétaire du gouvernement.

1.1. Aperçu des dépenses proposées

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023* prévoit des autorisations budgétaires supplémentaires de 9,7 milliards de dollars (tableau 1-1). Les crédits votés totalisent 8,8 milliards de dollars et les autorisations législatives devraient augmenter de 0,9 milliard de dollars au total.

Tableau 1-1

Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023 : autorisations totales

| | Budgétaires (en milliards de \$) | Non budgétaires (en milliards de \$) |
|---------------------|-------------------------------------|---|
| Votées | 8,8 | 0,0 |
| Législatives | 0,9 | 0,0 |
| Total | 9,7 | 0,0 |

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023*.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En tenant compte de ce budget supplémentaire des dépenses, le total des autorisations budgétaires proposées depuis le début de l'exercice s'élève à 407,2 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 6,6 milliards de dollars (1,6 %) par rapport aux estimations depuis le début de l'exercice 2021-2022.

La hausse des dépenses législatives projetées est principalement attribuable à la mise à jour des projections présentées dans le budget de 2022, en particulier la hausse des coûts du service de la dette.

2. Grandes dépenses

2.1. Mesures budgétaires

Le budget décrit le plan financier du gouvernement, y compris les dépenses supplémentaires pour les programmes en cours et les nouvelles initiatives de dépenses. La plupart des mesures de dépenses budgétaires doivent être approuvées par le Parlement par l'entremise du processus des prévisions budgétaires et de leur inclusion dans un projet de loi de crédits.

Comme le budget principal des dépenses est préparé avant le budget, les dépenses annoncées dans ce dernier sont habituellement inscrites dans les budgets supplémentaires des dépenses, ou dans le budget des dépenses des exercices subséquents. Ainsi, le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023* représente la première occasion pour le gouvernement de faire approuver par le Parlement les postes prévus dans le budget de 2022.

Pour suivre la mise en œuvre des mesures du budget de 2022, le DPB a recensé les initiatives pour lesquelles des dépenses ont été prévues en 2022-2023 et les a fait correspondre aux postes inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023*.

Comme nous le présentons dans nos [tableaux de suivi en ligne](#) il y a sept mesures du budget de 2022 pour lesquelles le gouvernement demande 1,0 milliard de dollars dans le budget supplémentaire. Cela représente environ un dixième du total prévu des dépenses du budget de 2022 en 2022-2023. En comparaison, le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2021-2022* contenait environ la moitié du total des dépenses du budget de 2021 de cette même année.

Si l'on tient compte des autres mécanismes législatifs, comme le projet de loi C-19 et le projet de loi C-12, il existe à ce jour des propositions législatives pour environ 22 des 211 mesures budgétaires, en partie ou en totalité.

Voici quelques-unes des mesures les plus importantes du budget de 2022 incluses dans ce budget supplémentaire des dépenses :

- 500 millions de dollars sont destinés au ministère de la Défense pour fournir de l'aide militaire à l'Ukraine;
- 323 millions de dollars sont destinés au ministère des Transports pour prolonger et élargir le Programme d'incitatifs pour les véhicules à zéro émission.

Ce budget supplémentaire des dépenses comprend également environ 1,0 milliard de dollars pour six initiatives du budget de 2021. L'un des plus gros postes proposés concerne les 824 millions de dollars d'argent frais pour soutenir l'intervention et le rétablissement des provinces et des territoires en cas de catastrophe, qui ont été annoncés dans le budget de 2021. Ces fonds seraient utilisés pour augmenter les ressources du programme fédéral des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFC), ce qui porterait le total des dépenses proposées en 2022-2023 à 924 millions de dollars] (une augmentation de 824%).

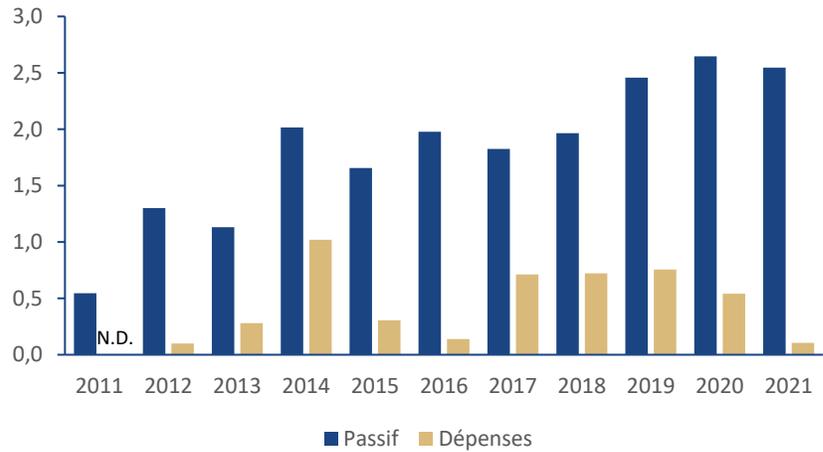
Le programme des AAFC est administré par Sécurité publique Canada et fournit de l'argent aux provinces et aux territoires pour compenser le coût des interventions et du rétablissement à la suite de catastrophes naturelles (voir l'encadré 2-1 ci-dessous).

Sécurité publique Canada souligne que depuis sa création en 1970, le programme a fourni plus de 6 milliards de dollars. Comme le montre la figure 2-1, la plupart de ces dépenses ont été effectuées au cours des 10 dernières années. Le passif fédéral estimé pour les paiements des AAFC a également augmenté de façon proportionnelle, puisque le montant prévu que le gouvernement croit devoir mettre de côté pour les paiements futurs a augmenté. Cette évolution coïncide avec une augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes au Canada³.

Figure 2-1

Les postes budgétaires fédéraux pour l'aide en cas de catastrophe ont quintuplé dans les 10 dernières années

En milliards de \$



Source : Sécurité publique Canada

Note : Le passif a été mesuré au 31 mars de l'exercice énoncé et les dépenses se rapportent aux 12 mois précédents.

La *Mise à jour économique et budgétaire de 2021* prévoyait un montant supplémentaire de 5 milliards de dollars en 2021-2022 pour la part fédérale des coûts de rétablissement découlant des récentes catastrophes naturelles en Colombie-Britannique⁴. Potentiellement en raison de l'augmentation des pressions financières exercées sur ce programme fédéral, le ministre de la Protection civile a récemment mis sur pied un comité d'examen chargé de recommander des options pour moderniser les AAFC. Ce comité devrait soumettre ses recommandations au ministre à l'automne 2022.

Encadré 2-1 – Comment fonctionnent les Accords d'aide financière en cas de catastrophe¹?

Le programme fédéral des AAFC a été créé en 1970 et est actuellement administré par Sécurité publique Canada. Il incombe à chaque province d'administrer l'aide financière en cas de catastrophe. Le programme ne traite qu'avec ses homologues provinciaux et ne s'occupe pas des demandeurs individuels.

Les provinces présentent leurs demandes de remboursement au programme fédéral. Elles sont remboursées si le coût dépasse un seuil provincial défini et si la demande répond à des règles précises.

Pour chaque province, les paiements de secours en cas de catastrophe naturelle sont basés sur deux ensembles de règles : les règles fédérales (c.-à-d. les AAFC) et les règles provinciales. Les AAFC versent des indemnités uniquement en fonction des règles fédérales. Les règles provinciales peuvent suivre les règles fédérales, ajouter des restrictions supplémentaires ou être plus généreuses.

Le programme fédéral des AAFC couvre les coûts portant sur :

- la période immédiate de la catastrophe, comme le sauvetage, le transport, le logement, la santé, la nourriture et la sécurité ;
- la période suivant la catastrophe pour les particuliers, comme les dommages aux résidences principales (pas les chalets), le remplacement du mobilier et des vêtements essentiels et l'aide aux petites entreprises exploitées par leur propriétaire;
- la réparation des infrastructures publiques telles que les routes, les ponts, les bâtiments et les services d'eau et d'égout.

Une province ou un territoire peut demander l'aide financière du gouvernement du Canada en cas de catastrophe lorsque les dépenses admissibles dépassent un seuil initial établi en fonction de la population provinciale ou territoriale (voir le tableau 2-1 ci-dessous). Les AAFC remboursent les provinces selon une formule de partage des coûts qui varie en fonction de leur augmentation.

Tableau 2-1 : Formule de partage des coûts des AAFC

| <i>Dépenses provinciales par habitant</i> | <i>Part du fédéral</i> |
|---|------------------------|
| 1 ^{re} tranche 3,38 \$ | 0 % |
| 2 ^e tranche 6,78 \$ | 50 % |
| 3 ^e tranche 6,78 \$ | 75 % |
| Le reste | 90 % |

1. Accords d'aide financière en cas de catastrophe. Sécurité publique Canada. Consulté en mai 2022. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/rcvr-dsstrs/dsstr-fnncl-ssstnc-rrngmnts/index-fr.aspx>.

2.2. Mesures relatives à la COVID-19

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023* prévoit des dépenses supplémentaires de 1,7 milliard de dollars liées à COVID-19. Cela porte le total des dépenses liées à la COVID-19 à ce jour dans le budget des dépenses de cette année à 11,3 milliards de dollars.

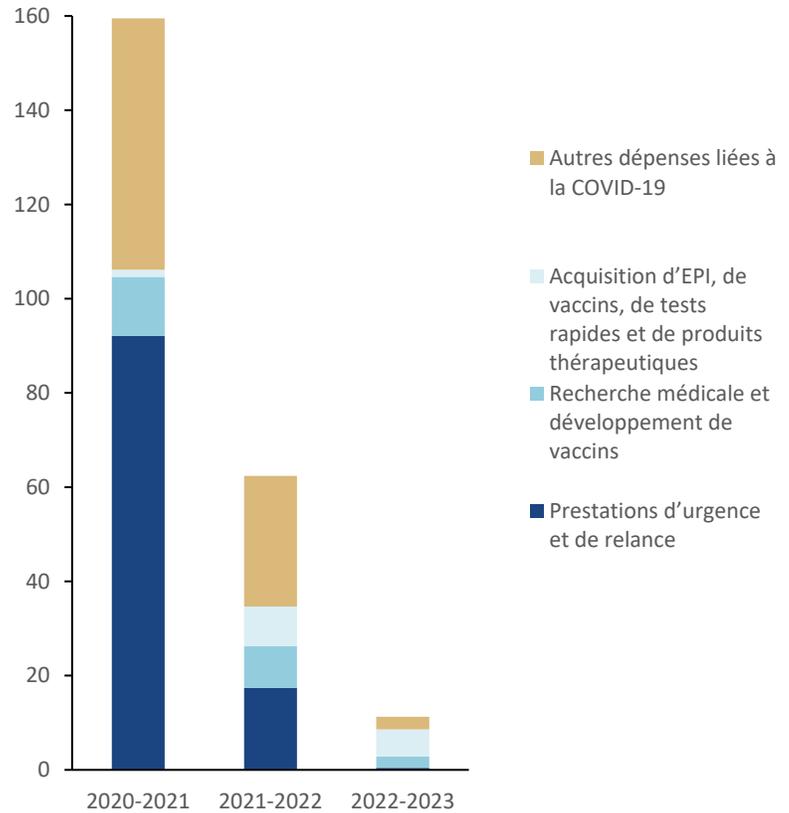
Parmi les postes budgétaires notables, citons 1,4 milliard de dollars destinés à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) pour l'achat de produits thérapeutiques supplémentaires liés à la COVID-19 et 150 millions de dollars destinés à Téléfilm Canada pour un fonds d'indemnisation à court terme.

À mesure que les dépenses liées à la COVID-19 diminuent, la répartition par portefeuille de dépenses évolue aussi (figure 2-2). Les autorisations pour la recherche médicale et le développement de vaccins ont diminué de 81,5 % par rapport à l'exercice financier 2020-2021. En revanche, les autorisations pour l'acquisition de vaccins, de produits thérapeutiques, d'EPI et de tests rapides ont augmenté de 283,3 % sur la même période, ce qui représente plus de la moitié des dépenses liées à la COVID-19 de cette année. Ces chiffres sont représentatifs de l'évolution des besoins au fil des étapes de la pandémie.

Figure 2-2

Les dépenses liées à la pandémie diminuent et portent davantage sur les acquisitions

En milliards de \$



Source : InfoBase du GC, Secrétariat du Conseil du Trésor.

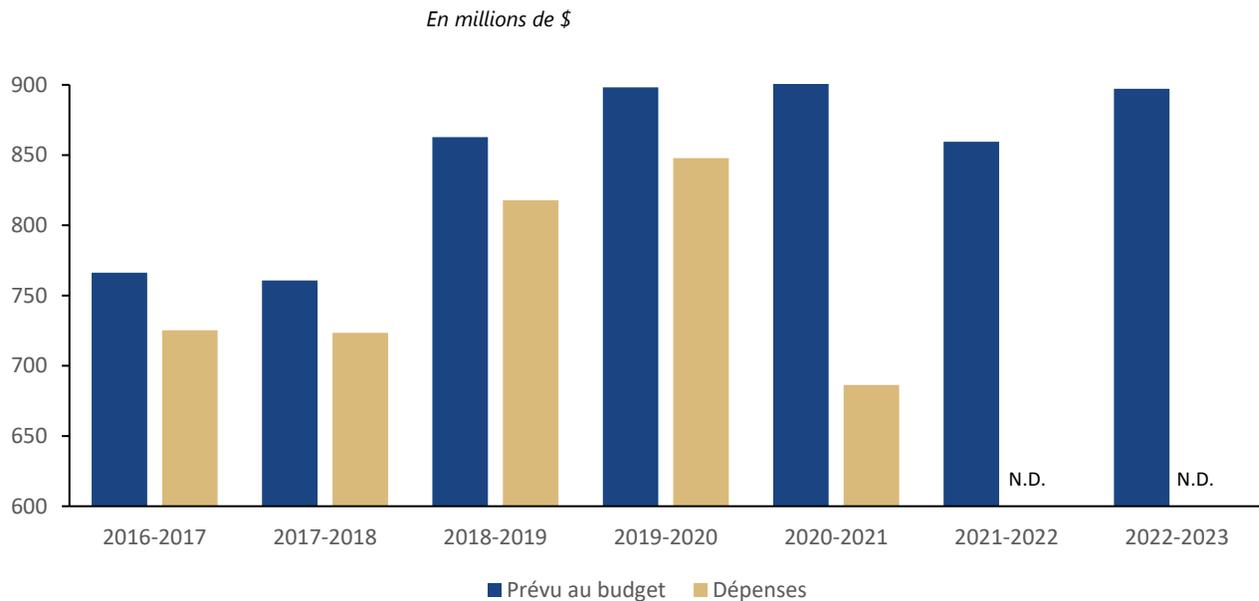
2.3. Autres nouvelles dépenses

La plupart des nouvelles dépenses proposées dans ce budget supplémentaire des dépenses concernent des éléments qui n'étaient pas prévus dans les budgets précédents ou qui sont liés à la pandémie. L'un des plus gros postes concerne une somme supplémentaire de 330 millions de dollars proposée pour l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA).

L'ACSTA est une société d'État fédérale chargée du contrôle des personnes qui accèdent aux aéronefs civils au Canada, des biens en leur possession ainsi que des biens fournis à un transporteur aérien pour le transport⁵. Avant la pandémie, l'ACSTA a indiqué qu'elle comptait environ 450 employés et plus de 7 300 agents de contrôle à travers le pays, travaillant dans 89 aéroports désignés⁶.

Comme le montre la figure 2-3 (ci-dessous), le financement supplémentaire augmenterait les dépenses prévues d'environ 60 % par rapport au financement prévu dans le budget principal des dépenses qui a été déposé en mars 2022, pour atteindre près de 900 millions de dollars. Bien que prodigieux, s'il est approuvé, le budget global de l'ACSTA resterait proche des niveaux habituels. Comme l'indique le Plan d'entreprise de l'ACSTA, l'organisme dispose d'un financement de « base » de 568 millions de dollars chaque année, ce qui est seulement suffisant pour soutenir ses opérations jusqu'à la fin de l'automne⁷.

Figure 2-3 Des sommes supplémentaires pour maintenir le budget de contrôle de la sûreté aérienne



Sources : Comptes publics du Canada; *Budget des dépenses supplémentaires (C), 2021-2022*; *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023*.

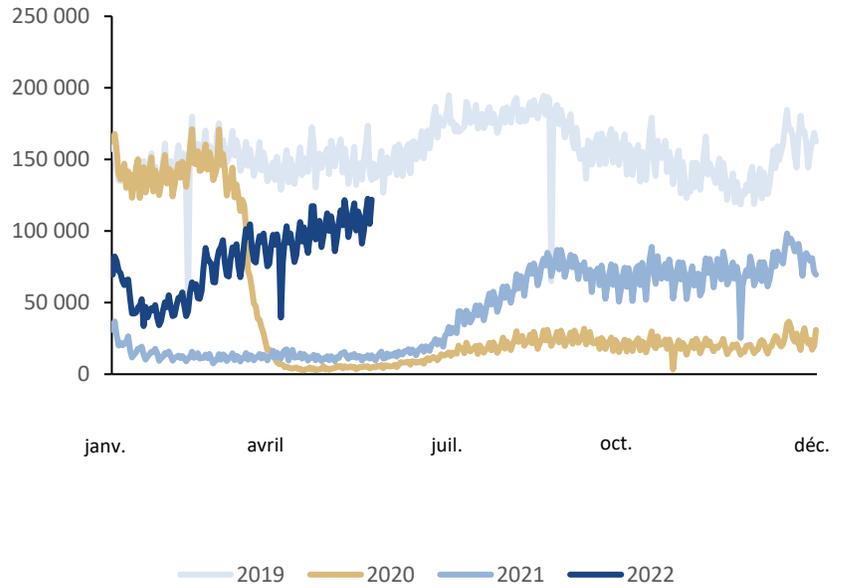
Ce nouveau financement permettrait à l'ACSTA de mieux gérer la croissance continue de la demande de transport aérien au Canada. Comme le présente la figure 2-4 (ci-dessous), le nombre de passagers contrôlés quotidiennement dans les huit plus grands aéroports du Canada a augmenté de façon constante au cours de la dernière année⁸.

Les contrôles quotidiens de passagers ont récemment dépassé les 100 000 pour la première fois depuis mars 2020 et se rapprochent actuellement des tendances pré-pandémiques. Le financement supplémentaire pourrait permettre à l'ACSTA de faire face à l'augmentation saisonnière habituelle des voyages aériens en été.

Figure 2-4

Les contrôles quotidiens de passagers se rapprochent des niveaux prépandémiques

Nombre quotidien de passagers contrôlés



Source : Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.

Note : Les chiffres portent sur les huit aéroports canadiens les plus achalandés (par volume de trafic passagers).

Notes

1. *Loi sur la sécurité de la vieillesse*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-9/>.
2. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2022-2023*. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/budgets-supplementaires/budget-supplementaire-depenses-a-2021-2022.html>
3. Bureau d'assurance du Canada. *Dataset of Insured Catastrophic Losses in Canada*. <http://www.ibc.ca/ns/resources/media-centre/media-releases/severe-weather-in-2021-caused-2-1-billion-in-insured-damage> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
4. Gouvernement du Canada. *Mise à jour économique et budgétaire de 2021*. <https://budget.gc.ca/efu-meb/2021/report-rapport/EFU-MEB-2021-FR.pdf>.
5. Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. Résumé du Plan d'entreprise 2021-2022. https://www.catsa-acsta.gc.ca/sites/default/files/catsa_-_corporate_plan_summary_2021-22_fr.pdf.
6. Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. *Rapport annuel 2020*. https://www.catsa-acsta.gc.ca/sites/default/files/annual_report_2020_-_fr_-_final.pdf.
7. Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. Résumé du Plan d'entreprise 2021-2022. https://www.catsa-acsta.gc.ca/sites/default/files/catsa_-_corporate_plan_summary_2021-22_fr.pdf.
8. Selon l'ACSTA, en moyenne pour 2022 jusqu'à présent, on contrôle environ 87 000 passagers par jour dans les 15 plus grands aéroports gérés par l'ACSTA, ce qui représente une hausse de 86,1 % par rapport à la moyenne de 2021 et une hausse de 90,4 % par rapport à la moyenne de 2020, mais tout de même une baisse de 49,3 % par rapport à la moyenne de 2019.